



ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE

Rapport sur le commerce mondial 2010

Le commerce des ressources naturelles

» Pourquoi les ressources naturelles sont-elles spéciales?

» Tous les pays tirent-ils avantage du commerce des ressources naturelles?

» Comment les politiques économiques affectent-elles le commerce des ressources naturelles?

» Quels sont les défis à relever en matière de réglementation du commerce des ressources naturelles?



Les **ressources naturelles** sont à l'origine d'une grande partie de l'activité économique. Leur part dans le commerce mondial va en augmentant et elles jouent un rôle essentiel dans de nombreuses économies; leur utilisation et leur extraction ont des effets importants sur l'environnement.

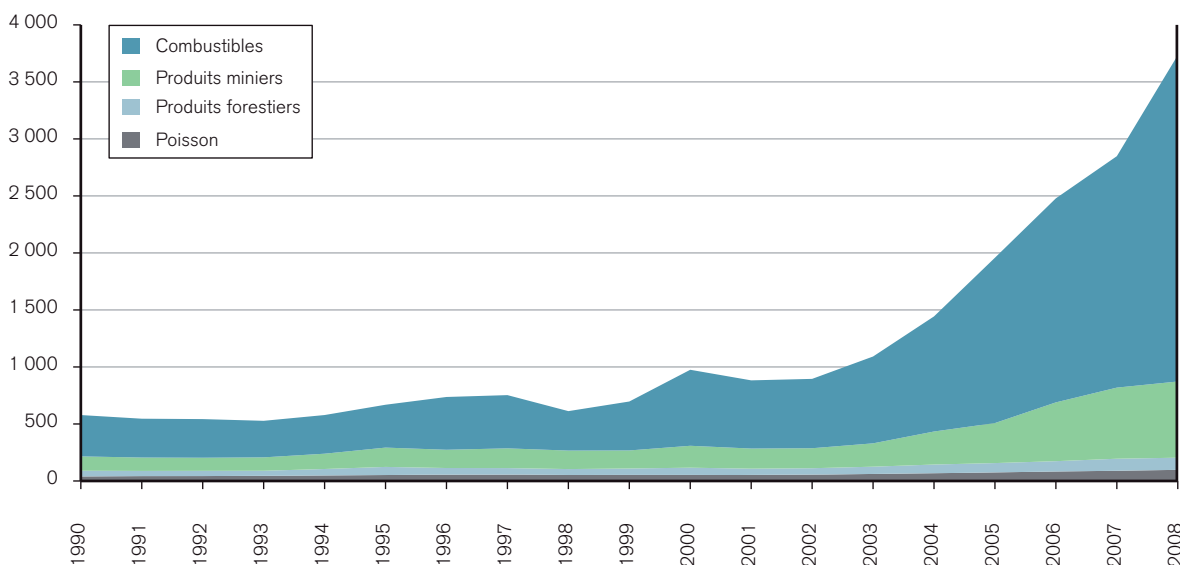
Le Rapport **analyse** la structure et les caractéristiques du commerce dans le secteur des ressources naturelles; il examine la théorie du commerce et la politique commerciale dans ce secteur, et le rôle de la coopération internationale, en particulier de l'OMC, dans la bonne gestion du commerce des ressources naturelles. Son but est d'aider à mieux comprendre ce domaine d'action complexe.

Le Rapport analyse aussi les **caractéristiques économiques** particulières des ressources naturelles. Ces caractéristiques rendent problématiques les prescriptions classiques en matière de politique commerciale. Il est possible de profiter des avantages d'un **commerce ouvert** s'il existe des politiques nationales et des règles mondiales qui tiennent compte des particularités des marchés de ressources naturelles. Sur la base de cette analyse, le Rapport identifie plusieurs domaines dans lesquels une coopération accrue en matière de réglementation du commerce des ressources naturelles pourrait procurer des **avantages mutuels**.

Faits saillants

- La valeur totale du commerce mondial des ressources naturelles était de 3 700 milliards de dollars EU en 2008, ce qui représentait près de 24 pour cent du commerce mondial de marchandises. Cette valeur a plus que sextuplé entre 1998 et 2008.
- La part des combustibles dans le commerce des ressources naturelles est passée de 57 pour cent en 1998 à 77 pour cent en 2008. Les produits de la pêche et les produits forestiers représentaient chacun 3 pour cent du commerce mondial en 2008, tandis que les produits miniers en représentaient 18 pour cent.
- En 2008, les 15 plus grands exportateurs de ressources naturelles ont été à l'origine de 52 pour cent des expéditions mondiales de ressources, tandis que les 15 plus grands importateurs en ont reçu 71 pour cent.
- Dans le secteur des ressources naturelles, les droits de douane appliqués sont en moyenne inférieurs de 23 pour cent à ceux qui s'appliquent au commerce des marchandises. Les taux moyens consolidés dans ce secteur sont de 1,7 pour cent dans les pays développés et 30,4 pour cent dans les pays en développement et les pays les moins avancés.
- Les taxes à l'exportation concernent 11 pour cent du commerce des ressources naturelles, contre 5 pour cent du commerce des marchandises. Les restrictions à l'exportation visant les ressources naturelles représentent 35 pour cent des restrictions à l'exportation notifiées.
- Plusieurs secteurs de ressources naturelles figurent en bonne place dans les notifications concernant les subventions. Des études indiquent que le montant des subventions à la pêche dans le monde est de l'ordre de 25 à 29 milliards de dollars par an.

Figure 6: **Exportations mondiales de ressources naturelles, ventilation par produit, 1990-2008**
(Milliards de dollars)



Source : Estimations du Secrétariat de l'OMC.

Principaux éléments du rapport

- **Les ressources naturelles ont plusieurs caractéristiques distinctives** – leur répartition géographique inégale, leur caractère épuisable, les effets économiques de leur exploitation qui sont ignorés par le marché (externalités), la grande dépendance de certaines économies à leur égard et la tendance à une forte volatilité de leurs prix sur les marchés. Ces spécificités influent sur les modalités du commerce des ressources naturelles et sur ses effets sur le bien-être.
- **Gains tirés du commerce des ressources naturelles** – En raison de la concentration géographique des ressources naturelles, le commerce peut permettre d'améliorer l'efficacité et d'accroître le bien-être en transférant les ressources des régions où elles sont relativement abondantes aux régions où elles sont relativement rares. Toutefois, les comparaisons du bien-être sont compliquées par des facteurs tels que le caractère épuisable des ressources naturelles et les défaillances du marché, parmi lesquelles il faut citer la concurrence imparfaite et le libre accès aux ressources en présence de droits de propriété mal définis.
- Quatre autres **grandes questions** sont couramment associées au commerce des ressources naturelles – la présence d'externalités environnementales, l'incidence de la technologie sur la durabilité des ressources, la «malédiction» des économies riches en ressources et la grande instabilité qui caractérise certains secteurs de ressources. Le commerce international interagit avec tous ces facteurs de manière complexe, tantôt en aggravant les problèmes existants, tantôt en apportant des solutions.
- **Politique commerciale dans les secteurs de ressources** – Les pays riches en ressources limitent souvent les exportations par différents moyens, comme les taxes et les restrictions quantitatives à l'exportation, alors que les droits de douane et les autres restrictions à l'importation sont peu importants dans les pays pauvres en ressources. Il y a cependant deux réserves importantes à cette règle générale. Premièrement, les gouvernements recourent souvent à des mesures internes susceptibles d'influencer les échanges, comme les subventions, les règlements techniques et les taxes sur la consommation. Deuxièmement, la protection à laquelle sont confrontés les exportateurs de ressources a tendance à augmenter avec le stade de transformation (progressivité des droits de douane).
- Les **interventions publiques** dans les secteurs de ressources naturelles sont justifiées, pour des raisons de bien-être, par les caractéristiques particulières de ces ressources. Les gouvernements se servent de la politique commerciale pour atteindre un certain nombre d'objectifs légitimes: améliorer la conservation des ressources ou stimuler la diversification des exportations en délaissant les secteurs de ressources dominants. Il faut cependant faire trois réserves importantes. Premièrement, le recours à des mesures commerciales constitue souvent une politique de second rang pour remédier aux problèmes liés aux ressources naturelles. Deuxièmement, les restrictions au commerce ont des effets préjudiciables sur les autres pays parce qu'elles peuvent affecter les prix mondiaux ou parce qu'elles transfèrent les profits entre les exportateurs et les importateurs. Troisièmement, les mesures commerciales et les mesures intérieures dans les secteurs de ressources naturelles sont des substituts proches dans certains cas.
- **Réglementation du commerce des ressources naturelles** – Les principes généraux du système commercial multilatéral offrent un cadre pour limiter les politiques commerciales non coopératives, y compris dans les secteurs de ressources. Plusieurs règles de l'OMC sont pertinentes eu égard aux caractéristiques spécifiques des ressources naturelles. Toutefois, les règles de l'OMC n'ont pas été élaborées pour réglementer le commerce des ressources naturelles et elles ne répondent pas toujours convenablement aux spécificités du secteur.
- Le **Rapport met en évidence** plusieurs domaines dans lesquels une plus grande coopération pourrait être envisagée. Les mesures commerciales, comme les taxes à l'exportation, sont un des domaines où des compromis permettraient d'améliorer les résultats non coopératifs du commerce. Un deuxième point concerne les mesures pouvant être prises pour améliorer la conservation des ressources naturelles, notamment le traitement des subventions. Un troisième a trait à la facilitation du commerce des ressources naturelles, en particulier la portée de la liberté de transit. Un quatrième concerne la clarté des règles actuelles de l'OMC et la cohérence entre celles-ci et les règles du droit international inscrites dans différents accords qui peuvent avoir un rapport avec les ressources naturelles.



Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC

“Je pense non seulement qu’il est possible de trouver, dans les négociations, des compromis mutuellement avantageux englobant le commerce des ressources naturelles, mais aussi que le fait de ne pas traiter ces questions serait une source de tension croissante dans les relations commerciales internationales. Des règles commerciales bien conçues sont indispensables si l’on veut que le commerce soit avantageux, mais elles sont nécessaires aussi pour atteindre des objectifs tels que la protection de l’environnement et la bonne gestion des ressources naturelles au niveau national.”

*Pascal Lamy,
Directeur général de l'OMC*



Le *Rapport sur le commerce mondial 2010* analyse les échanges internationaux et la politique commerciale dans les secteurs de ressources naturelles, comme les combustibles, les produits forestiers, les produits miniers et les ressources halieutiques. Au lieu d'analyser successivement chaque secteur, le Rapport aborde des thèmes transversaux qui intéressent, à des degrés divers, les différents secteurs de ressources naturelles. Il donne un aperçu général du commerce international des ressources naturelles et explique comment il fonctionne et il présente des statistiques sommaires sur l'ampleur et l'orientation des échanges mondiaux dans ces secteurs.

Une question essentielle d'ordre général est de savoir si, et dans quelles conditions, le commerce ouvert des ressources naturelles procure des gains mutuels. Le *Rapport sur le commerce mondial 2010* analyse en particulier les gains statiques découlant du commerce dans le contexte de la répartition inégale des ressources entre les pays, les effets du commerce international sur la durabilité des ressources à long terme, l'impact environnemental du commerce des ressources naturelles, l'économie de ce qu'il est convenu d'appeler la malédiction des ressources naturelles, et les déterminants et les effets de la volatilité des prix des ressources.

Une deuxième question importante concerne l'utilisation de la politique commerciale et de la politique intérieure et leurs effets sur le commerce des ressources naturelles. Le Rapport présente une classification des principales mesures appliquées dans les secteurs de ressources, telles que les taxes à l'exportation, les droits d'importation et les taxes de consommation, et il donne des renseignements sur leur utilisation actuelle. Il analyse les effets de ces instruments sur une économie et sur ses partenaires commerciaux en présence de diverses défaillances du marché, notamment d'une concurrence imparfaite de droits de propriété mal définis (libre accès) et d'externalités environnementales.

Une dernière question est celle de la réglementation internationale du commerce des ressources naturelles. Le *Rapport sur le commerce mondial 2010* examine comment les ressources naturelles s'inscrivent dans le cadre juridique de l'OMC et présente d'autres accords internationaux régissant le commerce des ressources naturelles. Il analyse plusieurs problèmes qui sont apparus ou qui peuvent être anticipés concernant le traitement du commerce des ressources naturelles à l'OMC, notamment les politiques de réglementation des exportations, le traitement des subventions, la facilitation des échanges et la cohérence entre les règles de l'OMC et celles d'autres accords internationaux.

Pour de plus amples renseignements

Le *Rapport sur le commerce mondial* est une publication annuelle qui vise à permettre de mieux comprendre les tendances du commerce international, les questions de politique commerciale et le système commercial multilatéral.

Le Rapport est disponible en anglais, en français et en espagnol:

World Trade Report 2010
ISBN 978-92-870-3708-4

Rapport sur le commerce mondial 2010
ISBN 978-92-870-3709-1

Informe sobre el Comercio Mundial 2010
ISBN 978-92-870-3710-7

La version électronique est disponible à l'adresse www.wto.org.

La version papier est en vente au prix de 60 CHF.

Pour passer commande, prière de contacter:

Publications de l'OMC
Organisation mondiale du commerce
154, rue de Lausanne
CH-1211 Genève 21
Tél.: (41 22) 739 53 08
Fax: (41 22) 739 57 92
Adresse électronique: publications@wto.org

Librairie en ligne de l'OMC
<http://onlinebookshop.wto.org/>

Librairie de l'OMC, Centre William Rappard, Genève
<http://www.wto.org/bookshop>